

## COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES ÉCOLES

### COMPTE RENDU CCDE #5

**Le mercredi 02 avril 2025 – Salle d'accueil périscolaire – école Les Prés 18h45**

#### **En présence de :**

- Julie Charles : Maire de Saint-Jeannet
- Céline Légal Rouger : Adjointe au Maire déléguée à l'enfance jeunesse, la culture, le tourisme et le patrimoine
- Margot Guinheu : Adjointe au Maire déléguée au tissu associatif, aux affaires sociales / handicap et à l'adolescence.
- Anthony Borgia : Conseiller municipal délégué à la citoyenneté et aux conseils de quartier
- Sylvie Fabre : Conseillère municipale subdéléguée à la culture, au tourisme et au patrimoine.
- Jennifer Sanga : Représentante bureau de l'APE « La Ferrage »
- Michel Hirschowitz : Représentant bureau de l'APE « La Ferrage »
- Céline Gavois : Représentante de l'école « La Ferrage »
- Sarah Ténafer : Représentante de l'école « La Ferrage »
- Frédérique De Guio Merckx : Représentante APE « Les Prés »
- Laetitia Marty : Représentante APE « Les Prés »
- Tatiana Martin : Responsable service Enfance – Jeunesse

#### **Membres excusés :**

- Siham Rojat : Conseillère municipale
- Sandrine Knoll : Représentante bureau de l'APE « Les Prés »

#### **Membres non-excusés :**

- Maïa Forget : Conseillère municipale
- Denis Soetens : Conseiller municipal

## 1 – Présentation et objectifs du comité.

### Objectifs :

- Aborder les sujets péri et extrascolaires pour soulager les conseils d'écoles.
- Échanger et mettre en place des idées communes réalisables.

Changement par rapport aux anciens comités, le nombre de membres des représentants des écoles est passé de 5 à 7 membres ainsi que les membres élus pour que chaque liste majorité / opposition du conseil municipal soit représentée.

## 2 – Tour de table et présentation des membres du comité.

## 3 – Nouveaux règlements intérieurs et tarification des séjours.

Votés en Conseil Municipal le 7 mars 2025.

### Les modifications à noter :

- Les règlements pour les petites et grandes vacances seront à terme à échoir et non plus à terme échu.
- Souplesse des inscriptions : celles-ci seront possibles jusqu'au vendredi midi de la semaine précédente pour les accueils matin et soir et non plus jusqu'au lundi de la semaine précédente. **Attention pour la cantine les modalités d'inscriptions restent inchangées.**
- Suppression des règlements par tickets CESU, qui étaient trop peu utilisés par les parents et de fait, trop coûteux pour la commune.
- Factures impayées : nécessité de présenter un étalement des dettes établi auprès du trésor public afin de pouvoir inscrire son enfant sur les accueils péri et extrascolaire hormis pour la restauration scolaire.

Il est rappelé qu'il est possible de se rapprocher du CCAS en cas de difficultés financières.

- Révision des tarifs des séjours et 2 types de tarifs proposés en fonction du coût journalier par enfant.

Cette augmentation est due à l'augmentation du coût de toutes les prestations mais aussi il est à noter que la commune n'a pas augmenté la tarification des séjours depuis la délibération de 2014.

## 4 – Activités périscolaires

- Retours positifs concernant le périscolaire du groupe scolaire « la ferrage », activités sportives de la pause méridienne. Cependant, attention à la musique trop forte.
- Demande d'avoir un affichage précisant les activités proposées aux enfants sur le temps périscolaire → Ce sera fait à la rentrée des vacances de printemps.

- Proposition de mettre à disposition des tables de ping-pong dans la cour élémentaire du groupe scolaire « les près » en béton peut-être ?  
→ à discuter avec les services techniques sur la faisabilité de cette proposition et éventuellement le mettre au budget.
- Interventions associations sur l'accueil du soir : la commune propose aux associations saint-jeannoises cette possibilité. Cette demande est reconduite à chaque fin d'année scolaire pour l'année suivante. Ce sont les associations qui se positionnent ensuite dans la limite de leur possibilité. Dans la mesure du possible, la commune essaye de proposer des interventions identiques sur les 2 groupes scolaires.
- Présentation du projet « rencontres sportives inter-périscolaires » sur le temps de la pause méridienne proposé du 5 au 23 mai 2025.
- ACM :  
Remerciements à la commune pour la mise en place cette année encore du « plan mercredi ski ». Il est précisé que la participation forfaitaire à la charge des familles pour ce projet peut être légèrement augmentée l'année prochaine.

**Question** : quels sont les critères de sélection pour le ski et les séjours ?

**Réponse** : Pour le ski, la priorité est donnée à ceux n'ayant jamais pu y participer les années passées, puis ceux ayant participé qu'une fois, et enfin les CM2 qui ne pourront plus en profiter l'année prochaine. Il est précisé qu'à ce jour aucun enfant n'a été refusé « grâce » aux désistements et à l'augmentation du nombre de participants cette année, cependant ce nombre est bloqué à 50 enfants par commune.

Pour les séjours, le 1<sup>er</sup> de l'année : la sélection se fait par ordre d'inscription. Pour les suivants de la même année civile, la priorité est donnée à ceux n'ayant participé aux précédents puis en fonction des obligations (type test anti panique par exemple).

- Demande de plus d'activités ciblées pour les CM2 → à voir avec l'équipe d'animation.

## 5 – Compétition sportives inter-écoles

Idée de la commune : mettre en place des rencontres inter-écoles sur le temps scolaire, à proposer aux prochains conseils d'école en juin.

## 6 – Conseil Municipal des Jeunes

L'idée est de mobiliser les enfants de CM1 et CM2 sur un mandat court, les prochaines élections étant prévues en Mars 2026.

Mise en place prévue avant le 11 novembre 2025.

## 7 – Présentation du Club Ados des Baous

L'accueil de jeunes pour les 11-17 ans géré jusqu'ici par une association a été repris en gestion communale depuis le mois de Février 2025.

Un sondage effectué auprès de ce public a permis de connaître les besoins et les attentes des jeunes Saint-Jeannois.

Les informations sur le lieu, les horaires, les inscriptions dématérialisées sur le portail familles, la tarification dégressive ont été données pour diffusion aux familles.

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs diplômés.

## 8 – Questions diverses

- Possibilité d'inscription à la journée sur l'ACM :

Non, pour plusieurs raisons : il est difficile de gérer les besoins en terme d'équipe d'animation. Il est également rappelé l'importance d'un suivi pédagogique dans les activités proposées aux enfants sur l'ACM.

- Problématique issue de secours cour maternelle « Ferrage » :

Résumé des actions menées précédemment. Les retours de la visite de contrôle stipulent que l'établissement présente un niveau de sécurité suffisant. La commune va creuser les différentes possibilités mais la proposition des parents de faire un portillon donnant sur un terrain privé semble compliquée pour pouvoir répondre ensuite à toutes les normes de sécurité réglementaires ( ça ne peut pas être « juste un portillon »). Une demande à ce sujet au SDIS avait été faite en date du 23 mars 2023 qui confirme qu'il n'y a aucun problème d'accessibilité pour l'école La Ferrage qui est un établissement de 5<sup>ème</sup> catégorie ( « pour mémoire les établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie à simple RDC doivent disposer d'une façade accessible au moyen d'un chemin stabilisé d'une largeur minimale de 1.80 m sans marche et limité à une pente de 10/100. Art PE 7 de l'arrêté du 22 juin 1990).

- Les cadeaux de fin d'année pour les grandes sections et les CM2 restent les mêmes que les années passées (gourdes et clés USB personnalisées).
- De nombreuses pommes de pin se trouvent sur l'arbre dans la cour maternelles ainsi que des chenilles processionnaires → Les services techniques ont été sollicités, les pins sont traités systématiquement chaque année.

Information aux parents : la date de la prochaine commissions des menus est fixée au jeudi 24 avril à 17h en Mairie. Il est important d'avoir un représentant des bureaux APE pour connaître les remontées des parents, positives comme négatives.

## **8 – Diffusions du CR et date du prochain comité**

Les comptes rendus des comités consultatifs sont envoyés aux directrices d'écoles, aux coordinatrices périscolaires, ainsi qu'aux membres du comité. Ces CR sont également publiés sur le site de la commune.

<https://www.saintjeannet.org/category/comite-consultatif-communal-des-ecoles-cccde/>

**Prochain comité mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, 18h45 à l'école « les près ».**